



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017  
Reçu en préfecture le 11/07/2017  
Affiché le 11 JUIL. 2017  
ID : 056-215601626-20170628-DB20170633-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 28 Juin 2017

**LANCEMENT DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE AVEC LE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN (POUR INFORMATION)**

**Etalent présents** : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir** : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

**Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES**

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 4**

**LANCEMENT DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN (POUR INFORMATION)**

Rapporteur : Ronan LOAS

Le Conseil départemental du Morbihan est le principal partenaire des communes de notre département. Engagé au quotidien dans l'accompagnement et le soutien des collectivités, le Département investit beaucoup chaque année dans les subventions accordées dans le cadre du programme de solidarité territoriale (PST).

5<sup>ème</sup> département touristique de France, le Morbihan a pour vocation d'améliorer l'accueil de ses visiteurs en aménageant des équipements structurants qui développent le tourisme et en valorisant les atouts culturels et naturels. C'est en ce sens que le Conseil départemental du Morbihan a créé un Contrat d'Attractivité Touristique. Les objectifs principaux de ce contrat porteront sur des axes qualitatifs en termes d'aménagement urbains, d'accueil du visiteur, d'harmonie paysagère, d'environnement... Ce contrat encourage les collectivités à investir pour développer le tourisme en passant le plafond maximal d'aide de 500 000 € à 750 000 € par an sur 4 ans, soit un maximum de 3 millions d'euros sur la durée du contrat.

La Ville de Ploemeur s'est engagée lors du Conseil municipal du 5 avril 2017 à lancer le programme « Ploemeur 2030 » qui vise à engager une grande réflexion de renouvellement urbain. L'objectif est de densifier le centre-ville en repensant les usages pour nous inscrire durablement dans un développement harmonieux de notre ville. Le bien-vivre ensemble et l'attractivité du territoire sont au cœur de la démarche. Les aménagements structurants permettant d'embellir Ploemeur et de dynamiser l'activité touristique font partie intégrante du programme « Ploemeur 2030 ». Ce contrat d'attractivité touristique est donc un outil performant qui permet de tendre vers notre objectif.

Les dépenses éligibles pour ce contrat sont les suivantes :

- La protection et la valorisation des sites naturels,
- La requalification des aménagements urbains,
- La création d'équipements à vocation touristique...

De nombreux projets de Ploemeur pourront s'y inscrire, comme la continuité des voies vélo, le réaménagement de la place Kermabon et du Fort-Bloqué, et bien d'autres projets.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Économie, emploi, tourisme » du 14 juin 2017 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** de cette démarche

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,

Maire

